

Chapitre 3

Section 3.04

Hydro One – Gestion des actifs de transport et de distribution de l'électricité

Suivi par le Comité permanent des comptes publics de la section 3.06 du *Rapport annuel 2015*

En mars 2016, le Comité a tenu une audience publique au sujet de notre audit de 2015 sur la gestion des actifs de transport et de distribution de l'électricité de Hydro One. En décembre 2016, il a déposé un rapport découlant de l'audience à l'Assemblée législative. Le rapport peut être consulté à l'adresse <http://www.auditor.on.ca/fr/content-fr/standingcommittee/standingcommittee-fr.html>.

Le Comité a approuvé nos constatations et nos recommandations. Il a formulé 10 recommandations additionnelles et a demandé à Hydro One de présenter un rapport au plus tard en avril 2017. Certains points soulevés par le Comité étaient similaires aux observations de l'audit que nous avons mené en 2015 et à l'égard duquel nous avons effectué un suivi cette année (voir la **section 1.06**). Le 26 avril 2017, Hydro One a répondu officiellement à notre Bureau et au Comité en faisant le point sur les activités qu'elle avait entreprises. Nous avons constaté que la mise à jour fournie présentait de l'information sur les mesures prises pour donner suite à nos recommandations, mais qu'elle ne fournissait aucun renseignement sur les mesures relatives aux recommandations du Comité.

Au début de mai 2017, nous avons demandé à Hydro One de fournir des renseignements et des pièces justificatives supplémentaires concernant les activités qu'elle avait menées. À titre de réponse, Hydro One nous a dit qu'elle avait présenté une mise à jour à notre Bureau et au Comité pour témoigner de sa bonne foi et par souci de courtoisie, et qu'elle n'était plus sujette à l'examen de notre Bureau. En juin 2015, le gouvernement a adopté la *Loi de 2015 pour favoriser l'essor de l'Ontario*, en vertu de laquelle Hydro One n'est plus un organisme de la Couronne; par conséquent, notre Bureau n'a plus le pouvoir d'effectuer des travaux d'audit ou de suivi auprès de Hydro One, et celle-ci n'est pas tenue de participer à notre suivi.

En l'absence de renseignements supplémentaires de la part de Hydro One pour confirmer ou soutenir l'information présentée dans sa mise à jour, notre Bureau a été en mesure d'évaluer et de déclarer l'état de certaines de nos recommandations seulement (voir la **section 1.06**), et il n'a pu le faire pour aucune des recommandations du Comité.

L'état des mesures recommandées par le Comité est indiqué à la **figure 1**.

Figure 1 : Résumé de l'état des mesures recommandées dans le rapport de décembre 2016 du Comité

Préparé par le Bureau de la vérificatrice générale de l'Ontario

	Nombre de mesures recommandées	État des mesures recommandées				
		Pleinement mise en oeuvre	En voie de mise en oeuvre	Peu ou pas de progrès	Ne sera pas mise en oeuvre	Ne s'applique plus
Recommandation 1	4					4
Recommandation 2	1					1
Recommandation 3	3					3
Recommandation 4	2					2
Recommandation 5	1					1
Recommandation 6	5					5
Recommandation 7	1					1
Recommandation 8	3					3
Recommandation 9	3					3
Recommandation 10	1					1
Total	24	0	0	0	0	24
%	100	0	0	0	0	100

Nous avons effectué des travaux d'assurance entre le 1^{er} avril 2017 et le 26 juillet 2017. Par souci de conformité avec les nouvelles normes canadiennes d'audit, nous avons demandé qu'une lettre d'affirmation, datée du 1^{er} septembre 2017, soit signée par le président-directeur général ou le vice-président de Hydro One au terme de nos travaux. Cette lettre avait pour objet d'obtenir de Hydro One une déclaration écrite selon laquelle elle nous avait fourni des renseignements complets et à jour sur l'état des recommandations que nous avons formulées lors de l'audit initial, il y a deux ans. Le 29 août 2017, Hydro One a répondu qu'elle refusait de signer la lettre ou tout document similaire, au motif qu'elle n'avait pas à participer aux travaux de suivi et qu'il n'était pas approprié pour elle de signer la lettre puisqu'elle n'était plus un organisme de la Couronne depuis l'adoption de la *Loi de 2015 pour favoriser l'essor de l'Ontario*.

Conclusion générale

Selon l'information que nous a fournie Hydro One, au 26 juillet 2017, l'ensemble des recommandations du Comité ont été classées comme recommandations qui ne s'appliquent plus. Par suite de l'adoption de la *Loi de 2015 pour favoriser l'essor de l'Ontario*, Hydro One n'est plus tenue de répondre à nos demandes de renseignements ni de participer à nos travaux de suivi. Par conséquent, nous n'avons pas été en mesure d'évaluer l'état des recommandations du Comité.

État détaillé des recommandations

La **figure 2** montre les recommandations ainsi que l'état détaillé des mesures recommandées selon les réponses de Hydro One et notre examen de l'information fournie par Hydro One.

Figure 2 : Recommandations du Comité et état détaillé des mesures prises

Préparé par le Bureau de la vérificatrice générale de l'Ontario

Recommandations du Comité	État détaillé
<p>Recommandation 1 Que Hydro One :</p> <ul style="list-style-type: none"> • présente au Comité, pour les cinq prochaines années à partir de 2017, ses objectifs annuels quant à la fiabilité des réseaux de transport à circuit simple et à circuits multiples; • présente une comparaison entre ses objectifs de fiabilité sur cinq ans et ceux de services publics comparables en Amérique du Nord (et explique pourquoi certains de ses objectifs sont moins ambitieux, le cas échéant); • soumette au Comité, pour chacune des cinq prochaines années à partir de 2017, un rapport sur l'atteinte de ces objectifs, ainsi qu'une évaluation des facteurs qui contribuent au respect ou au non-respect des objectifs; • présente au Comité un plan de gestion des risques relatifs aux changements climatiques, ainsi qu'une estimation des coûts connexes, et y décrit les effets prévus de ces changements sur les objectifs de fiabilité du réseau de transport. <p>État : Ne s'applique plus.</p>	<p>Nous n'avons pas été en mesure d'obtenir de la part de Hydro One des renseignements supplémentaires nous permettant d'évaluer l'état de la recommandation du Comité.</p>
<p>Recommandation 2 Que Hydro One présente au Comité, dans les six mois, une évaluation des exigences liées à ses ordres d'entretien préventif, dans laquelle elle définit le terme « entretien crucial », décrit la portée et la nature des travaux d'entretien préventif nécessaires et précise si tous les délais associés aux travaux d'entretien crucial ont été respectés, et si des programmes d'entretien préventif efficaces ont été adoptés et respectés pour chaque type d'actif de transport important.</p> <p>État : Ne s'applique plus.</p>	<p>Nous n'avons pas été en mesure d'obtenir de la part de Hydro One des renseignements supplémentaires nous permettant d'évaluer l'état de la recommandation du Comité.</p>

Recommandations du Comité	État détaillé
<p>Recommandation 3 Que Hydro One présente au Comité :</p> <ul style="list-style-type: none"> les critères appliqués pour déterminer s'il faut remplacer un actif de transport important (comme un transformateur, un disjoncteur, une tour ou un poteau en bois); une comparaison entre ses propres critères utilisés pour déterminer s'il faut remplacer un actif de transport important et ceux de sociétés comparables ailleurs en Amérique du Nord; sa propre évaluation de son déficit en capital pour chaque type d'actif de transport important et des coûts de remplacement prévus. <p>État : Ne s'applique plus.</p>	<p>Nous n'avons pas été en mesure d'obtenir de la part de Hydro One des renseignements supplémentaires nous permettant d'évaluer l'état de la recommandation du Comité.</p>
<p>Recommandation 4 Que Hydro One présente au Comité, d'ici un an, une évaluation du système Asset Analytics (à la fois en ce qui a trait à son réseau de transport et à ses actifs de distribution), indiquant notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> si les problèmes soulevés par la vérificatrice ont été entièrement réglés; dans quelle mesure le système Asset Analytics reflète bien l'état des actifs en place. <p>État : Ne s'applique plus.</p>	<p>Nous n'avons pas été en mesure d'obtenir de la part de Hydro One des renseignements supplémentaires nous permettant d'évaluer l'état de la recommandation du Comité.</p>
<p>Recommandation 5 Que Hydro One tienne le Comité au courant de l'état d'avancement de son nouveau programme de sécurité complet qui s'appliquera à tous les appareils électroniques, programme qui prévoira une date cible à laquelle tous ses actifs de transport devront être conformes aux nouvelles exigences de la North American Electricity Reliability Corporation.</p> <p>État : Ne s'applique plus.</p>	<p>Nous n'avons pas été en mesure d'obtenir de la part de Hydro One des renseignements supplémentaires nous permettant d'évaluer l'état de la recommandation du Comité.</p>

Recommandations du Comité	État détaillé
<p>Recommandation 6 Que Hydro One :</p> <ul style="list-style-type: none"> • présente au Comité ses objectifs annuels en matière de fiabilité du réseau de distribution pour les cinq prochaines années à partir de 2017; • présente une comparaison entre ses objectifs de fiabilité sur cinq ans et ceux de services publics comparables ailleurs au Canada (et explique pourquoi certains de ses objectifs sont moins ambitieux, le cas échéant); • présente au Comité, pour chacune des cinq prochaines années à partir de 2017, un rapport sur l'atteinte de ces objectifs, ainsi qu'une évaluation des facteurs qui contribuent au respect ou au non-respect des objectifs; • présente au Comité les résultats des consultations menées auprès des clients sur leurs attentes à l'égard du service et de la fiabilité; • présente au Comité un plan de gestion des risques liés aux changements climatiques, qui explique en détail les incidences que devraient avoir ces changements sur les objectifs de fiabilité de son réseau de distribution. État : Ne s'applique plus. 	<p>Nous n'avons pas été en mesure d'obtenir de la part de Hydro One des renseignements supplémentaires nous permettant d'évaluer l'état de la recommandation du Comité.</p>
<p>Recommandation 7 Que Hydro One présente au Comité un résumé des résultats de l'évaluation menée par le tiers sur la durée optimale du cycle de gestion de la végétation. État : Ne s'applique plus.</p>	<p>Nous n'avons pas été en mesure d'obtenir de la part de Hydro One des renseignements supplémentaires nous permettant d'évaluer l'état de la recommandation du Comité.</p>

Recommandations du Comité	État détaillé
<p>Recommandation 8 Que Hydro One présente au Comité :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les critères appliqués pour déterminer s'il faut remplacer un actif de distribution important (comme un transformateur, un disjoncteur ou un poteau en bois); • une comparaison entre les critères qu'elle utilise pour déterminer s'il faut remplacer un actif de distribution important et ceux de services publics comparables ailleurs au Canada; • sa propre évaluation de son déficit en capital pour chaque type d'actif de distribution important et des coûts de remplacement prévus. <p>État : Ne s'applique plus.</p>	<p>Nous n'avons pas été en mesure d'obtenir de la part de Hydro One des renseignements supplémentaires nous permettant d'évaluer l'état de la recommandation du Comité.</p>
<p>Recommandation 9 Que Hydro One présente au Comité l'échéancier qu'elle compte suivre pour la mise en œuvre complète des compteurs intelligents, notamment en ce qui concerne :</p> <ul style="list-style-type: none"> • le repérage proactif des pannes; • l'utilisation de ces données pour déployer des équipes de travail; • les améliorations du service et les économies auxquelles on peut s'attendre. <p>État : Ne s'applique plus.</p>	<p>Nous n'avons pas été en mesure d'obtenir de la part de Hydro One des renseignements supplémentaires nous permettant d'évaluer l'état de la recommandation du Comité.</p>
<p>Recommandation 10 Que Hydro One présente au Comité un rapport sur les projets d'envergure (plus d'un million de dollars) réalisés en 2015. Ce rapport comparera : le coût initial estimé du projet, sans le montant pour les dépenses imprévues; le coût approuvé, avec le montant pour les dépenses imprévues; et le coût réel de chaque projet. Que Hydro One présente également au Comité un autre rapport dans un an et un autre dans deux ans, pour les projets menés en 2016 et en 2017, respectivement.</p> <p>État : Ne s'applique plus.</p>	<p>Nous n'avons pas été en mesure d'obtenir de la part de Hydro One des renseignements supplémentaires nous permettant d'évaluer l'état de la recommandation du Comité.</p>